



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 64748

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la situation des agents des fonctions publiques (hôpitalière et territoriale) ayant débuté leur activité avant seize ans, qui pour bénéficier d'une retraite pleine et entière au titre d'une carrière longue, se voient contraints de poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de soixante ans, en raison de congés maladie consécutifs de quatre trimestres ou plus, bien que justifiant d'une durée d'activité, ayant donné lieu à cotisations, supérieure à cent soixante huit trimestres. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en ce domaine afin de ne pas pénaliser les fonctionnaires placés en cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64748

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11023

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)